
 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	 étapes sur mer
Délibération n° 12	Conseil Municipal du Lundi 27 mars 2023
Office Municipal de Tourisme	Domaine de compétence 7.1 Décisions budgétaires
<p>Le Lundi vingt sept Mars deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p> <div data-bbox="175 757 523 1265" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 17/03/2023</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 8</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 3</p> <p>Nombre de votants : 30 puis 28 (Mr Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 20 h 07) – La délibération n°1 est présentée en fin de séance</p> <p>Affiché le 30/03/2023</p> </div> <p><b>Présents :</b> Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, <b>Adjoints,</b> Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, <b>Conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> Monsieur Adrien BACLET à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame BOUTOILLE Josiane à Madame Christelle BEURAIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Madame Coralie PREUVOST, Madame Marine NEMPONT à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Justine GOSSELIN à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) :</b> 0</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE.</p> <p><b>Votants :</b> 30 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 20 h 07 – La délibération n°1 est présentée en fin de séance)</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur René BONVOISIN</p> <p>Objet : Tarifs publics du Pôle Tourisme « Corderie » (suite) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 – Bagatelle</p>	
Rapporteur : Monsieur Le Maire	
Synthèse de la délibération :	Autoriser le dépôt vente de la billetterie du Parc d'Attractions « Bagatelle » au Pôle Tourisme « Corderie »

**Vu** la commission n°3 « Rayonnement de la ville d'Étaples-sur-mer » du 15 mars 2023.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide** d'autoriser le dépôt vente de billetterie « Bagatelle » au Pôle Tourisme « Corderie » selon les conditions tarifaires ci-dessous :

Les tarifs applicables, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont les suivants :

- Billetterie vendue au Pôle Tourisme « Corderie » au tarif unique de 22.90 €.
- Commission reversée au Pôle Tourisme « Corderie » : 4 % sur le tarif unique de 22.90 € soit 0.92 € par billets vendus.
- Le Pôle Tourisme « Corderie » sera facturé sur la base des billets vendus.

**La délibération est adoptée par 30 voix pour.**

Vu pour être affiché le 30 Mars 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

